

## **Professionnels et associations**



À la suite de l'allocution du Président de la République du 12 mars 2020 et au vu des mesures prises par le Gouvernement, la Ville de Petit-Quevilly a décidé d'annuler toutes les réservations de salles municipales, à compter du lundi 16 mars 2020, et ce jusqu'à nouvel ordre. Les réservations reprendront dès que les conditions sanitaires le permettront.

## Salle de l'Astrolabe

La location est ouverte uniquement aux associations, sociétés privées, collectivités locales et territoriales.

### Au choix

- › **Salle de réunion** de 65 m2. Capacité : 35 personnes assises ; 60 personnes debout
- › **Espace de réception** de 320 m2. Capacité : 180 personnes assises ; 300 personnes debout

Équipements associés : tables, chaises, cuisine, vidéoprojecteur et écran.

## Horaires de location

### Demi-journée :

8h-13h

13h30-18h30

19h-0h00

### Journée :

8h-0h00

Renseignements au 02 35 63 75 31 ou [sallesmunicipales.reservations@petit-quevilly.fr](mailto:sallesmunicipales.reservations@petit-quevilly.fr) (<https://extranet.petit-quevilly.fr/mairie@petit-quevilly.fr>)

Les réservations se font par écrit uniquement, soit par un courrier envoyé ou déposé à l'accueil, soit à l'aide du formulaire en ligne.



Aucune réservation ne sera prise par téléphone



**VILLE DE PETIT-QUEVILLY**

Hôtel de ville  
Place Henri-Barbusse - BP 202  
76141 Petit-Quevilly Cedex